



En effet, de forts soupçons pèsent sur les personnels des missions diplomatiques du Cameroun qui toucheraient des salaires frauduleux.

Louis Paul Motaze, le ministre des Finances (Minfi), a saisi, le 1er août 2019 dernier, son homologue des Relations extérieures, Lejeune Mbella Mbella. Objet de la correspondance : « Attribution frauduleuse des salaires au taux consulaire ». Le Minfi explique que dans la cadre des travaux du Groupe de travail mis sur pied relativement à l'affaire reprise en objet, pendante devant le tribunal criminel spécial, il y a une forte « présomption de détournement des deniers publics au moyen d'attribution frauduleuse des salaires au taux extérieur accordés à certains personnels réels ou fictifs de l'État ».

Pour tirer la situation au clair, M. Motaze a invité son homologue à se faire représenter par deux de ses collaborateurs (direction des affaires générales et division des affaires juridiques et des engagements internationaux de l'État) à une concertation y relative, programmée le mercredi 7 août 2019 à la division des affaires juridiques du ministère des Finances.

Pour l'heure, rien n'a filtré de cette concertation. Mais, l'on a appris que le Minfi a demandé à M. Mbella Mbella de permettre à ses collaborateurs commis à cette concertation de se munir des listes des personnels de l'État en service dans les missions diplomatiques du Cameroun. Louis Paul Motaze poursuit ainsi l'opération de comptage physique du personnel de l'État

(Coppe), lancé au Cameroun en avril 2018.

Cette opération, selon le Minfi, a déjà permis à la fonction publique camerounaise d'identifier et d'expurger du fichier solde de l'État, des agents publics y émargeant irrégulièrement, du fait d'une absence non justifiée, d'une démission ou d'un décès non déclaré. Le ministère des Finances affirme avoir déjà retiré du fichier solde de l'État du Cameroun, plus de 10 000 agents publics fictifs pour une économie budgétaire annuelle d'environ 30 milliards de FCFA.